



Sainte-Martine
Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIVIT :

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire du 16 décembre 2025, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2025-041	Requérant :	Maxime Ouimet
	Numéro de lot :	6 063 313
	Adresse civique :	1, chemin de la Beauce
	Nature et effet de la demande :	La demande de dérogation mineure est présentée afin d'autoriser, pour la construction d'un garage accessoire à un usage commercial, une hauteur et une superficie supérieures à celles du bâtiment principal. Le Règlement de zonage numéro 2019-342 prescrit aux articles 7.5 et 7.6 respectivement, qu'un bâtiment accessoire ne peut avoir une superficie ou une hauteur supérieure à celle du bâtiment principal. L'autorisation de la demande aurait donc pour effet de permettre la construction d'un garage accessoire ayant une superficie supérieure de 18,12 mètres carrés et une hauteur supérieure d'environ 0,61 mètre à celles du bâtiment principal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Sainte-Martine, le 20 novembre 2025.

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe



3, rue des Copains
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

Tél. : 450 427-3050 – Téléc. : 450 427-7331
info@sainte-martine.ca
www.sainte-martine.ca